



## Chili: il est temps pour Starbucks de mettre un terme au harcèlement antisyndical

Geplaatst op zondag 27 oktober 2013 | 



***La CSI est fortement préoccupée par la situation des droits des travailleuses et des travailleurs de Starbucks au Chili. En octobre, alors qu'elle annonçait des bénéfices records, l'entreprise a rejeté toutes les revendications du Syndicat du personnel de Starbucks comprises dans un projet de convention collective.***

Expliquant que cela serait préjudiciable à sa compétitivité, l'entreprise a déclaré qu'elle ne pouvait prendre en charge les prestations de base de son personnel, comme les frais de repas et de déplacement, de même que le droit aux indemnités de maladie.

La majorité de ses salariés sont des jeunes de moins de 25 ans que son règlement interne appelle ironiquement ses « partenaires ».

En 2012, elle a été condamnée à quatre reprises pour des infractions des droits syndicaux et la Cour suprême chilienne a récemment rendu une décision d'appel l'obligeant à payer 50 000 dollars d'amende et à négocier une convention collective avec l'organisation syndicale.

Il est évident pour la CSI que Starbucks utilise tous les moyens à sa disposition pour perturber le processus de négociation collective et, par des actes d'intimidation et de représailles directes, décourager les salariés de rejoindre le syndicat.

« Les droits de main-d'œuvre méritent d'être respectés chez Starbucks au Chili, au même titre que tous les autres droits. La société clame à qui veut l'entendre qu'elle est une entreprise responsable, il est aujourd'hui temps de le prouver », a déclaré Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI.

Faites preuve de solidarité et agissez en vous rendant sur la page <http://act.equaltimes.org/fr/starbucks> pour exiger de Starbucks qu'elle négocie de bonne foi avec ses salariés au Chili.

CSI - 23 octobre 2013

La CSI représente 175 millions de travailleuses et de travailleurs au travers de 315 organisations nationales affiliées dans 156 pays et territoires.

Retrouvez-nous sur le web: <http://www.ituc-csi.org> et <http://www.youtube.com/ITUCCSI>